

1ère demande	
Renouvellement	

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public TERRASSE FERMEE

Article 21 du règlement d'occupation du domaine public

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement Adresse précise	
Adiesse precise	
NIQ T / I / I	
N° Téléphone	
Propriétaire de l'établissement Nom et Prénom	
Ou	
Nom de la société Adresse du domicile	
N° Téléphone	
Gérant ou exploitant NOM et Prénom Adresse N° Téléphone Email	
Propriétaires des murs NOM et Prénom NOM de la SOCIETE (s'il y a lieu) Adresse du domicile	
Personne chargée d'acquitter la redevance (si différente du gérant) Qualité NOM – Prénom Adresse	



DEMANDE DE TERRASSE

Je	soussigne, Madame, Monsieur agissant en qualite de
-	re ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation sur le domaine public une terrasse de plein air de : m².
Surface In	térieure de l'établissementm²
Longueur	de la façade de l'établissementm.
d'une aut	nande de terrasse fermée doit faire l'objet d'une demande de permis de construire (PC) accompagnée prisation de travaux pour un établissement recevant du public (ERP). L'instruction de la demande de réalise en parallèle de la demande d'occupation du domaine public.
N° de Perr	nis de construire : PC 95127
	<u>PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR</u> (Article 3 du règlement d'occupation du domaine public — Arrêté n°298/2019)
Votre dos	sier complet doit comporter 2 volets :
<u>Un volet a</u>	dministratif composé des pièces suivantes :
	Ce formulaire daté et signé
-	ous pouvez le retrouver également sur notre site internet : http://www.cergy.fr à la rubrique rbanisme / Autorisation commerces / Occupation du domaine public)
	Certificat d'inscription au registre du commerce/ registre des métiers,
	Copie de la licence de vente de boissons au nom du propriétaire ou exploitant du fonds de commerce,
	Copie du Bail ou titre de propriété,
	Attestation d'assurance de responsabilité civile sur l'espace occupé,
	Attestation de résistance au feu pour les mobiliers (écrans ou autre),
	N° et arrêté de Permis de construire
Un volet to	echnique composé des pièces suivantes :
	Notice descriptive de l'installation sur le domaine public.
	 ⇒ Vous devez détailler l'ensemble du mobilier (table, chaise, parasol, jardinière) de la terrasse : avec le modèle, les matériaux et les couleurs. Une photographie du mobilier est nécessaire
	Un plan côté par type de terrasse précisant l'implantation de la terrasse par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes :
	⇔ Ce plan doit faire figurer <u>obligatoirement</u> votre terrasse, les espaces de circulations extérieurs et intérieurs à la terrasse, votre façade, le mobilier urbain (banc, luminaires), les potelets ou barrières, les arbres, l'indication du trottoir et des rues avec leur nom. Toutes les distances entre les éléments ci-dessus doivent être inscrites au plan ainsi que la largeur et la longueur de l'emplacement que vous désirez occuper.



Des photographies	du	commerce	du	bâtiment,	de	son	environ nement	et	des	abords	de	votre
terrasse ·												

⇒ Les photographies en couleur doivent faire apparaître l'intégralité de votre façade ou de vos façades avec le(s) trottoir(s), le mobilier urbain, les arbres ou plantations éventuels.

Rappel : Il est interdit de chauffer ou climatiser les terrasses des cafés, bars et restaurants, ou de tout espace public extérieur, depuis le 31 mars 2022 - article 181 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

III - Avertissement

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent

Fait à	, le
Le propriéta	ire du fonds de commerce
Signature	

Toute demande incomplète ou inexacte où toute demande formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce ne sera pas prise en compte.

Cette demande est à adresser à :

Hôtel de Ville
SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE
Monsieur QUIROZ KLENNER Stanislas – 01.34.33.45.27
rodp@cergy.fr
3 place Olympe de Gouge – BP48000 – 95801 CERGY CEDEX